

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2026- 0030
Date : 14 JAN. 2026

Objet : Abrogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-835

N° Acte : 6.1

Mise en ligne : 14 JAN. 2026

Le Maire de Vitrolles,

Vu les articles L2122-24, L2122-28, L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-835 du 9 octobre 2025 relatif à la mise en place d'un périmètre de sécurité impasse des Apiculteurs et propriétés voisines ;

Vu le compte rendu de visite de fin de chantier en date du 11 décembre 2025, établi par la société FONDASOL ;

Considérant la réalisation de travaux de confortement du front rocheux, impasse apiculteurs ;

Considérant que le périmètre de sécurité, fixé par l'arrêté municipal précité, n'est plus nécessaire ;

ARRÊTE**Article 1**

L'arrêté municipal n° PA 2025-835 du 9 octobre 2025 relatif à la mise en place d'un périmètre de sécurité impasse des Apiculteurs et propriétés voisines est abrogé

Article 2

La direction de la voirie, réseaux et circulation de la Ville de Vitrolles est chargée du retrait des matériels délimitant le périmètre de sécurité fixé par l'arrêté municipal susvisé ainsi que la signalisation s'y rapportant.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint de la Vie Citoyenne et Développement Urbain,
- Monsieur le Directeur de la voirie, réseaux, circulation,
- Monsieur le Commissaire divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

